

1767121	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE PROTECTION WERVIK	
Objectif Ce document décrit les zones de protection (3 km) délimitées autour de la contaminations par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans des exploitations avicoles à Wervik et les mesures qui s'appliquent dans ces zones.	Version date: 25.01.2023 numéro de version: 2 référence: 1767121 v2	
Annexes à ce document 1. Délimitation de la zone de protection Wervik 2. Inventaire	Matériel de référence - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	Destinataires Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de protection Wervik est reprise en annexe 1. Cette zone se compose de 2 sous-zones, qui ont été délimitées respectivement le 20.01.2023 (ligne claire) et le 25.01.2023 (ligne foncée).

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1717141 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de protection » sont d'application dans la zone de protection Wervik. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

À partir du 27.01.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1720630 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 25.01.2023, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1718531 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

À partir du 25.01.2023,, les œufs à couver peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663873 vers une casserie d'œufs pour y être transformés dans des conditions contrôlées.

Les couvoirs se trouvant dans la zone peuvent recevoir des œufs à couver provenant d'exploitations situées en-dehors des zones de protection et de surveillance et expédier des poussins d'un jour ou des œufs à couver vers des exploitations situées en dehors des zones de protection et de surveillance, pour autant que les corridors définis soient utilisés.

- Verhaeghe - Het Anker , Beselarestaat 155, 8940 Geluwe
La A19 (Kortrijk – Ieper), sortie 2A Wervik; à droite au rond-point ; continuer tout droit sur la N8 en direction de Geluwe et Ieper; à Geluwe, à la hauteur du garage Nova, tourner à droite (Kappellestraat); 1ère rue à gauche (Beselarestaat); le couvoir se trouve après 300 m au bout d'une rue sans issue.

Application

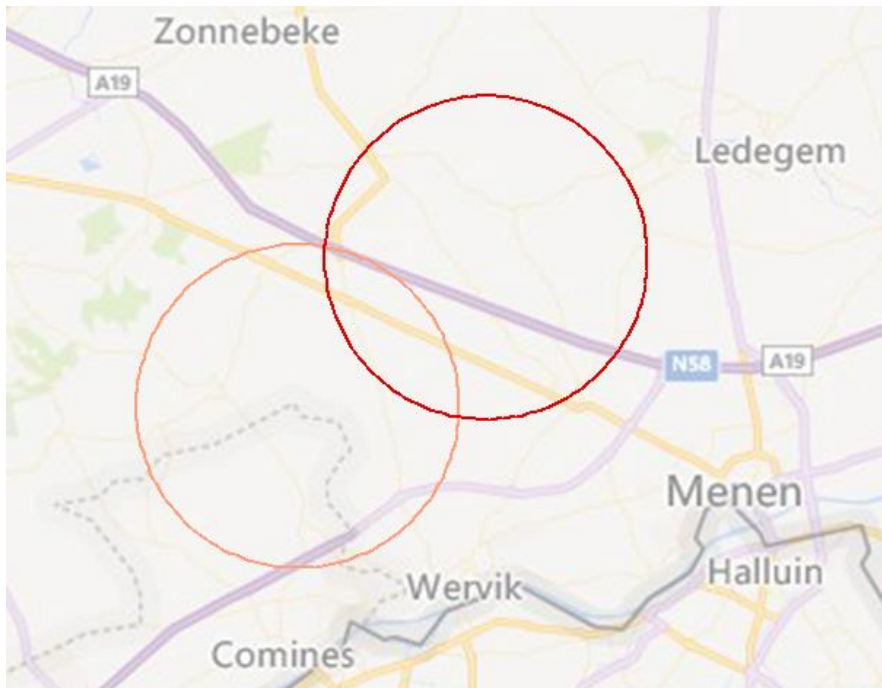
Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 20.01.2023.

annexe 1

DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION WERVIK

La zone de protection Wervik comprend des parties des communes de Comines-Warneton, Ieper, Moorslede, Wervik et Zonnebeke.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA:
<http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à, le à h.

Signature du responsable